COMMUNIQUE

2 novembre 2026

# Grippe saisonnière :
# la vaccination protège les plus vulnérables

**La grippe saisonnière reste une menace pour les personnes fragiles. La grippe n'est pas un simple rhume. Elle peut provoquer des hospitalisations, des aggravations de maladies chroniques (diabète, asthme, insuffisance cardiaque) ou encore des complications chez les femmes enceintes. 70 % des patients en réanimation l'an dernier n'étaient pas vaccinés. Dans l'Yonne, les professionnels de santé et les assurés sont sensibilisés.**

**La vaccination est entièrement prise en charge pour :**

- Les 65 ans et plus,
- Les personnes atteintes de maladies chroniques (diabète, BPCO, cancer, etc.),
- Les femmes enceintes (quel que soit le trimestre),
- Les personnes en obésité sévère (IMC ≥ 40),
- L'entourage des nourrissons à risque ou des personnes immunodéprimées.




**L'Assurance Maladie** relance les personnes à risque par SMS, email et appels téléphoniques, notamment dans les zones où la couverture vaccinale est faible.

## Comment se faire vacciner ?

- **Avec un bon de prise en charge (envoyé par courrier ou email)** : retirez votre vaccin en pharmacie et faites-vous vacciner par un médecin, infirmier, sage-femme ou pharmacien. Dans l'Yonne, 100 411 invitations ont déjà été envoyées et des relances sont prévues pour la saison 2026-2027.
- **Sans bon :** le vaccin reste accessible (à charge ou pris en charge par certaines entreprises).
- **En se rendant au Centre d'Examens de Santé de la CPAM de l'Yonne,** notamment dans le cadre d'un examen de prévention en santé (EPS). Pour prendre rendez-vous :

  - Par téléphone : 03.86.72.14.80. Attention : numéro réservé pour les RDV au CES.
  Utilisez le 36 46 (service gratuit + coût appel) pour contacter votre CPAM ou votre compte ameli
  - Par mail : ces.cpam-auxerre@assurance-maladie.fr
  - Via Doctolib
  - Par courrier : CES - Centre d'Examens de Santé de la CPAM de l'Yonne – 25, rue du Clos – 89001 AUXERRE CEDEX

## Le saviez-vous ?

- Le vaccin met 2 semaines à être efficace.
- Les antibiotiques ne soignent pas la grippe (maladie virale).
- Même en cas d'hiver doux, le virus circule : ne tardez pas !

*« Se vacciner, c'est se protéger et protéger ses proches. Avec les fêtes qui approchent, évitons que la grippe ne gâche ces moments de convivialité. »* Dr Catherine Grenier, médecin conseil à la Caisse nationale de l'Assurance Maladie.

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : ameli.fr**